

La dernière partie soulève l'hypothèse d'une "science" portant sur le droit, voire d'une science juridique. Ce qui est sans doute intéressant, c'est que la question est abordée sous des angles différents, chacun renvoyant à des disciplines distinctes. René Laperrière invite à la constitution d'une science juridique qui définit son objet, le droit, comme élément constitutif de l'exercice du pouvoir dans la société. Cette prémisse amène le chercheur à se sensibiliser à la recherche pluridisciplinaire. Au total, la redéfinition du projet de recherche du juriste lui impose de tirer profit de la contribution d'autres disciplines sur le sujet. De son côté, Jean-Marie Fecteau, partant d'une rétrospective de la recherche en histoire du droit, croit pouvoir repérer dans l'"histoire du droit" la constitution d'un champ spécifique de l'analyse historique. Par ailleurs, en se référant à des travaux théoriques et empiriques faits au Québec, Guy Rocher voit poindre une sociologie du droit et tente d'en dégager les principaux traits.

En somme, ces réflexions témoignent de la préoccupation pour le droit dans certaines disciplines et montrent la nécessité d'un décloisonnement disciplinaire. Cependant, chacun situant sa réflexion sur la base d'un corpus disciplinaire différent, on voit bien toutes les difficultés de la pluridisciplinarité, sans parler des misères de l'hypothèse lointaine de l'interdisciplinarité. Ce faisant, par leur propos, ces contributions ébranlent le titre un peu linéaire de cette partie du livre: *L'émergence d'une science juridique*.

Dans un tel ouvrage, on peut toujours souligner le caractère inégal des contributions que ce soit sur les plans de la recherche ou de l'analyse, mais ce qu'il faut retenir davantage c'est que pour une des rares fois nous avons, dans un condensé, l'état des travaux de toute une série de chercheurs qui tentent, dans l'étude du droit, de situer leur objet dans son environnement social et politique. Il est dommage que l'éditeur n'ait pas apporté tout le soin qu'il aurait dû à la production matérielle de ce livre; que l'on ne s'y trompe pas, si la facture du livre a un côté artisanal, son contenu, lui, ne l'est pas. A la lecture de ce livre, on se plaît à regretter que l'analyse critique du droit, qui a pourtant donné lieu à de nombreux travaux, n'ait pas provoqué la création d'un véhicule, comme une collection dans une maison d'édition, assurant une large diffusion des résultats de recherche inspirée par ce courant et permettant une discussion scientifique stimulante.

Gérard BOISMENU
Université de Montréal

Lizette Jalbert et Laurent Lepage (dir.), *Néo-conservatisme et restructuration de l'État*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1986, 270 p.

Le premier ouvrage publié au Québec sur le néo-conservatisme est sans doute avant-gardiste car il rassemble les actes du 5e colloque de l'Association d'Économie

Politique tenu en 1985 et qu'on y traite déjà de l'existence d'un néo-conservatisme de gauche (p. 17) et du traité de libre-échange Canada-États-Unis (p. 117 suiv.). L'ouvrage, qui a le mérite de regrouper les textes d'invités choisis, aborde quatre thèmes. Dans une première section générale, on retrouve une analyse des fondements de ce que Mario Bunge nomme l'économie du néo-conservatisme. Bunge démontre que cette économie néo-conservatrice n'a pas de valeur scientifique car elle intègre les mythes de l'économie néo-classique et qu'elle est dépourvue de toute théorie de l'inflation, sans parler d'une théorie de la stagflation. De plus, selon Bunge, en réprimant toute menace à la liberté économique, notamment celle que constituent les syndicats, le néo-libéralisme est devenu l'un des grands ennemis de la démocratie (p. 66 suiv.). Les textes de Lizette Jalbert et Laurent Lepage, Chantale Mouffe, Bertaim Gross et Kusum Singh examinent minutieusement cette dimension antidémocratique qui, sous le couvert d'une rhétorique pseudo-libérale (p. 94), conduit selon certains à l'autoritarisme (p. 65) ou au fascisme amical (p. 92), expression tirée de l'ouvrage de Gross intitulé *Friendly Fascism: Model for America*; selon Miliband toutefois le phénomène néo-conservateur n'équivaut pas au fascisme mais à ce qu'on pourrait appeler un "autoritarisme rampant" (p. 238).

La deuxième section de l'ouvrage porte sur le thème de la restructuration des politiques économiques. Jeanne Kirk Laux y traite du virage du capitalisme d'État au Canada, virage qui, amorcé dès 1984, allait avoir pour conséquence une politique de privatisation dont les résultats sont impressionnants selon le tableau de l'auteur (p. 174).

La troisième section de l'ouvrage aborde la question des politiques sociales et montre que les mots-clés du néo-conservatisme sont non seulement "privatisation" et "rationalisation" mais aussi "abolition du *welfare*". Louise Vandelac indique que les réductions des politiques universelles (du type allocation familiale) et les coupures des services sociaux, qui risquent d'affecter particulièrement les femmes, sont acclamées à la fois par les groupes néo-conservateurs et ceux de la *New Right*, car elles constituent un net incitatif à l'emploi (y compris précaire) préconisé de manière implicite par les néo-conservateurs. De plus, elles accroissent la dépendance économique des femmes devenues ainsi chargées de la double tâche et cimentent "l'unité familiale si précieuse pour la *New Right*". Incidemment, Vandelac glisse un mot sur les nouvelles technologies de la reproduction humaine. Dans le cas de certaines pratiques qui en découlent comme la rente de grossesses (mères porteuses ou mères d'emprunt) ne peut-on pas dire qu'"en fait un père achète son demi-enfant biologique"? Cela montre bien qu'une autre droite a déjà imprégné une partie de nos comportements quotidiens, celle de l'économie familiale et de la fertilité étant susceptible de se voir appliquer les principes néo-classiques et le modèle de *l'homo economicus*.

Dans la dernière section, des auteurs comme Ralph Miliband, Leo Panitch et Hugo Radice envisagent des stratégies d'opposition au néo-conservatisme. Ils amorcent ainsi la série de recherches sur les politiques de rechange dont la

formulation permettra de mettre fin à plus ou moins long terme à ce déferlement de la vague néo-conservatrice dont on peut déjà mesurer l'ampleur des effets socio-économiques.

France GIROUX
Université de Montréal

Yves Vaillancourt, *L'évolution des politiques sociales au Québec, 1940-1960*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1988, 513 p.

Monumental, l'ouvrage d'Yves Vaillancourt. Synthèse d'une quinzaine d'années de travail et de réflexion, aboutissement de la démarche ambitieuse entreprise en 1972 avec Michel Pelletier sous le titre *Les politiques sociales et les travailleurs* (1900 à nos jours) et dont il manquait encore le 3e tome (1940-1960) que voici. 500 pages denses, 2 grandes parties: les paramètres généraux et les programmes, 10 chapitres, plus d'un millier de notes de bas de page, une bibliographie de près de 300 titres et même un index des noms propres. On imagine la patience, la ténacité et la dose de conviction dont l'auteur a dû faire preuve pour mener à terme une entreprise de si longue haleine.

La première partie décrit le "contexte général" de l'effort de guerre, le leadership du gouvernement fédéral dans cet effort, la prospérité qui s'est ensuivie et les implications sociales de cette prospérité économique. On est ainsi introduit à la démarche interventionniste fédérale de construction de l'État-providence et au rôle central de la théorie keynésienne pour les grands architectes de la stratégie fédérale que sont C. D. Howe, W. C. Clark, N. Rogers, entre autres. L'histoire passionnante de la stratégie de sécurité sociale élaborée par ces émules canadiens de Keynes et que le chapitre 2 rapporte avec beaucoup de clarté permet de comprendre l'avènement du célèbre rapport Marsh (1943) qui consacre l'orientation keynésienne entraînant un fort développement des politiques sociales qu'adoptera le gouvernement fédéral dès la fin de la guerre. À lui seul ce chapitre justifie déjà le livre auquel il confère du même coup une grande actualité: on saisit comment et pourquoi s'est bâti cet État-providence tant décrié aujourd'hui. J'ai personnellement beaucoup appris à la lecture de cette quarantaine de pages. Suit un bref chapitre, directement complémentaire du précédent, dans l'esprit et dans la démonstration convaincante de l'auteur, consacré à la stratégie non interventionniste, à la même époque, d'un Québec duplessiste réfractaire à la construction de cet État-providence. C'est une page d'histoire probablement mieux connue des lecteurs québécois puisqu'elle fait partie des "prérequis" de la Révolution tranquille. Ce chapitre permet à l'auteur de souligner que la résistance duplessiste n'est pas que le fait d'une volonté farouche de préserver l'autonomie du Québec face aux initiatives fédérales, mais bien de défendre un libéralisme traditionnellement hostile à toute intervention étatique. Comme le résumera plus loin l'auteur à propos des programmes de santé: